

**DELIBERATION N°CS-2015/05**

**OBJET :       Vote du budget primitif 2015**

L'an deux mille quinze, le onze février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, D. GEREZ, L. MEUNIER, M. PLOCKYN et C. ROUX.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIKOFF, J. CROZET, J-Y. DELOSTE, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PRADAT, L. PROTON, P. RUIILLAT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. DURRANT : pouvoir donné à C. ROUX,  
B. GACON : pouvoir donné à F.X. HOSTIN,  
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : L. SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 26 / Pouvoir : 3 / Votants : 29).

Convocation en date du : 4 février 2015.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.1)

Monsieur le Président expose au Conseil syndical les propositions soumises au vote pour la section de fonctionnement (présentation par nature et par chapitre) :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>PROPOSITION NOUVELLE</u></b>
011 – charges à caractère général	351 305.28
012 – charges de personnel	287 270,00
65 – autres charges de gestion courante	40 100,00
66 – remboursement des intérêts d'emprunts	102 600,00
67 – charges exceptionnelles	1 250,00
D022 – Dépenses imprévues	5 000,00
D023 – virement à la section d'investissement	658 177.75
68-D042 – dotations aux amortissements	5 049,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 450 752.03</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>PROPOSITION NOUVELLE</b>
R002 – excédent antérieur reporté	155 789,60
013 – Atténuation de charges	00,00
73 – impôts et taxes (participation des communes)	1 003 904,70
74 – dotations, subventions et participations	291 057,73
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 450 752,03</b>

Monsieur le Président expose ensuite les propositions soumises au vote pour la section d'investissement (présentation par nature ; et par « opération d'équipement » ou par chapitre) :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>PROPOSITION NOUVELLE</b>
D001 – solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	1 129 720,36
Opération 11 : aménagements piscicoles de seuils en rivière	15 000,00	564 783,35
Opération 12 : restauration et aménagement des berges	0,00	306 929,86
Opération 13 : entretien de la végétation	85 000,00	186 738,61
Opération 14 : observatoire du fonctionnement du bassin versant	0,00	34 389,00
Opération 16 : aménagements hydrauliques de protection contre les inondations	4 398 730,79	38 147 194,59
Opération 17 : restauration Goutte des Verrières	00,00	76 986,25
16 : remboursement d'emprunts	0,00	2 000 000,00
20 : immobilisations incorporelles	0,00	11 540,00
21 : immobilisations corporelles	0,00	3 272,00
020 – Dépenses imprévues	0,00	5 000,00
041 – opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 498 730,79</b>	<b>41 336 833,66</b>

<b>RECETTES</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>PROPOSITION NOUVELLE</b>
R001 – solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00
13 – subventions d'investissement	7 057 722,00	26 569 587,57
16 – emprunts	850 000,00	9 970 056,53
10-10222 – FCTVA	0,00	724 971,60
10-1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	1 129 720,36
R021 – virement de la section de fonctionnement	0,00	658 177,75

040-28 – opérations d'ordre entre sections (amortissements des immobilisations)	0,00	5 049,00
041 – opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 907 722,00</b>	<b>39 057 562,81</b>

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 17 décembre 2014,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 2 février 2015,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

**A l'unanimité des suffrages exprimés, par 29 voix pour**, pour chacun des chapitres de la section de fonctionnement ;

**A l'unanimité des suffrages exprimés, par 29 voix pour**, pour les chapitres « opérations d'équipement » et les chapitres d'investissement hors opérations,

**ARTICLE UNIQUE : D'adopter** le budget primitif de l'exercice 2015, établi et voté par nature et arrêté comme suit :

BP 2015	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 450 752,03€	1 450 752,03 €
Investissement	46 956 284,81 €	46 965 284,81 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **05 MARS 2015**

et de la publication le **05 MARS 2015**

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

